



MÉMORANDUM DE GAIA
POUR LES ÉLECTIONS
COMMUNALES DE 2018

**10 points
d'action pour
une commune
respectueuse
des animaux**



GAIA asbl
Galerie Ravenstein 27
1000 Bruxelles
www.gaia.be
info@gaia.be
02 245 29 50

Mémorandum de GAIA pour les élections communales de 2018

Si la compétence du bien-être des animaux est, depuis la dernière réforme de l'Etat, une matière régionale, l'administration communale reste néanmoins responsable de plusieurs thématiques importantes en la matière : gestion des animaux dits errants, événements impliquant des animaux, marchés communaux, cas de maltraitements requérant l'intervention de la police, etc. Les citoyens belges accordent désormais

une très grande attention au bien-être animal. Les villes et communes qui mènent à cet égard une politique concrète et réfléchie, répondent à un souhait grandissant de leurs habitants, et peuvent avoir un impact direct sur la vie de milliers d'animaux. S'adressant aux partis politiques, GAIA propose 10 points d'action pour une commune respectueuse des animaux.

1

Échevin du Bien-être animal

La société a changé. Les citoyens accordent désormais une attention considérable au bien-être animal. Et ils veulent que cette matière soit gérée de façon responsable, tangible et efficace – à l'aide d'un vrai programme politique –, ce qui n'est possible que grâce à l'inscription explicite du bien-être animal parmi les compétences d'un(e) échevin(e). C'est déjà le cas dans plus de 170 communes. Il est essentiel que chaque autre commune se dote de son propre échevin pour le bien-être animal.



2

Police des animaux

Trop souvent, la police n'est pas (suffisamment) au fait de la législation existante en matière de bien-être animal ; une méconnaissance qui porte à conséquence. GAIA souhaite que chaque ville et commune (ou zone de police) désigne une cellule de police pour le bien-être animal, ou du moins un agent de police qui se spécialisera dans cette problématique. Le « policier des animaux » sera un(e) interlocuteur(trice) privilégié(e) pour les habitants qui apportent une question ou une plainte à ce sujet. Il (elle) veillera à l'application des lois et prendra les mesures nécessaires.

3

Chats errants

Dans les communes concernées, la nécessité de la mise en œuvre d'un programme de stérilisation des chats errants n'est plus à démontrer. Quand elle n'est pas régulée, la reproduction des chats est exponentielle. Une surpopulation de chats errants pose des problèmes de nuisances, de salubrité, et surtout de souffrance pour les animaux eux-mêmes, qui vivent une vie de misère, en proie aux maladies, à la faim et au froid. De plus, les statistiques des euthanasies en refuge font froid dans le dos. Une commune soucieuse du bien-être animal pourra également encourager des particuliers à stériliser leur chat domestique, par le biais d'une campagne de sensibilisation ou d'une incitation financière.



4 Faires

Les animaux n'ont pas leur place dans les foires. Nous pensons surtout aux attractions comme les manèges à poneys, qui suscitent aujourd'hui une vive opposition de la part du public, mais aussi aux animaux qui sont encore donnés en guise de récompense ou de prix (malgré une interdiction explicite). Dès lors, la commune ne délivrera pas d'autorisations pour les manèges à poneys, épargnant à ces animaux une vie de frustration à tourner en rond, et veillera au contrôle strict de l'interdiction d'animaux utilisés en loterie.

5 Pigeons

Une surpopulation de pigeons dans une ville ou commune ne bénéficie à personne : ni aux citoyens, ni aux responsables de l'urbanisme, ni aux oiseaux eux-mêmes. Cependant, beaucoup de communes répondent au problème d'une manière aussi brutale qu'inacceptable : par des opérations de capture/euthanasie de pigeons, soit une méthode qui s'avère inefficace sur le long terme et qui manque profondément d'éthique. Une commune respectueuse des animaux développera une politique douce de gestion des pigeons, et optera plutôt pour la solution du pigeonnier contraceptif (les œufs pondus dans le pigeonnier sont retirés), ou bien celle de la distribution de graines contraceptives et de son suivi.

6 Feux d'artifice

Si les feux d'artifice sont, pour beaucoup, un moment de magie partagée, ces détonations soudaines et violentes constituent néanmoins un moment d'angoisse pour les animaux... Pris de panique, ils peuvent prendre la fuite, se blesser et/ou se perdre. GAIA demande une interdiction explicite dans le règlement de police des feux d'artifice tirés par des particuliers. Si la commune organise elle-même une telle démonstration, elle optera pour l'alternative des feux d'artifice à bruit contenu, qui se développe sur le marché.

7 Éducation dans les écoles

Assurer le respect des animaux dans le monde de demain, passe par l'éducation des enfants d'aujourd'hui. Grâce à une collaboration avec l'échevin de l'Enseignement et/ou avec l'équipe de GAIA Éducation (expérimentée et diplômée sur le plan pédagogique), l'échevin du Bien-être animal pourra s'atteler à la conception de projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux par les élèves de la commune, en mettant l'accent sur les valeurs d'empathie et de respect envers le monde du vivant.



8

Zones sans laisse pour chiens

En ville, les citoyens possédant des chiens sont demandeurs de zones dans lesquels ceux-ci sont libres de se dépenser en toute sécurité. Les zones seront suffisamment grandes et correctement entretenues. Cette mesure, simple à mettre en place, offre une plus-value certaine pour les animaux et leurs maîtres.



9

Animaux de compagnie admis

La commune autorisera les animaux de compagnie dans les logements du CPAS, service-flats, maisons de repos, etc. Des limitations concernant les espèces ou le nombre d'animaux autorisés restent bien entendu raisonnables. Il est en revanche plus discutable sur le plan humain d'interdire à une personne (très) âgée de posséder un petit chien ou un chat.

10

Animaux de compagnie sur les marchés

La vente de chiens et de chats sur les marchés publics est déjà interdite par la loi depuis 1995. Cette mesure est bénéfique mais insuffisante : GAIA demande aux autorités locales d'interdire par le biais du règlement de police la vente de tous les animaux de compagnie sur les marchés (lapins, hamsters, rats, souris...), et ce pour empêcher les achats impulsifs, qui portent souvent préjudice au bien-être animal.

GAIA est à votre disposition pour toute question ou demande de rendez-vous.